

Les garanties de l'AIEA, une contribution vitale à la paix et à la sécurité internationales

Par Yukiya Amano

Prévenir la propagation des armes nucléaires est une tâche complexe. Soixante-dix ans après la démonstration, à Hiroshima et à Nagasaki, de la puissance destructrice des armes nucléaires, plusieurs mécanismes politiques et juridiques internationaux destinés à prévenir la propagation de ces armes sont en place. Les garanties de l'AIEA comptent parmi les plus importants d'entre eux.

L'AIEA est souvent désignée comme le « gendarme du nucléaire » à l'échelle mondiale. Grâce à ses compétences techniques, à son indépendance et à son objectivité, elle est en mesure de donner l'assurance crédible que les États n'utilisent de matières nucléaires qu'à des fins pacifiques, conformément à leurs obligations internationales. En détectant très tôt un détournement de matières nucléaires ou une utilisation abusive de la technologie nucléaire, l'AIEA peut alerter le monde sur un risque de prolifération. Elle apporte ainsi une contribution vitale à la paix et à la sécurité internationales.

Les garanties de l'AIEA sont d'ordre technique, elles sont étayées sur le plan scientifique et font intervenir des technologies modernes, comme l'illustrent les articles des pages 18 et 22. Leur mise en œuvre repose sur des accords juridiques – traités internationaux et accords bilatéraux – conclus entre l'AIEA et les États (voir l'article en page 4). En ce sens, l'application des garanties constitue pour l'AIEA une obligation juridique. Les

conclusions relatives aux garanties sont formulées en toute indépendance.

Évoluer avec le monde

Le monde dans lequel les garanties sont mises en œuvre aujourd'hui est très différent de celui de 1957, année de naissance de l'AIEA. Pour faire face à cette évolution, nous devons rester vifs et être capables de nous adapter. Nous devons aussi tirer parti de la technologie moderne – la télésurveillance ou l'imagerie satellitaire, par exemple. Ainsi, nous avons considérablement amélioré nos capacités d'analyse en modernisant entièrement les laboratoires des garanties de l'Agence. Les inspecteurs de l'AIEA sillonnent la planète sans relâche pour mener leurs activités de vérification sur le terrain.

Ce numéro du Bulletin de l'AIEA vous emmènera voir ce qui se passe en coulisse. Vous suivrez la journée d'un inspecteur des garanties dans une centrale nucléaire et apprendrez en quoi consiste l'échantillonnage de l'environnement. Vous découvrirez aussi quelques-uns des nombreux équipements que les inspecteurs utilisent et comment le prélèvement de petits échantillons de matières nucléaires nous aide régulièrement à vérifier qu'il ne manque rien.

J'espère que cette publication contribuera à faire mieux comprendre, aussi bien aux parties concernées qu'au grand public, les activités menées par l'AIEA dans le domaine des garanties.



« En détectant très tôt un détournement de matières nucléaires ou une utilisation abusive de la technologie nucléaire, l'AIEA peut alerter le monde sur un risque de prolifération. »

– Yukiya Amano,
Directeur général de l'AIEA



[Photos : D. Calma (AIEA)]